

## Délibération 2023-08

**Point de l'ordre du jour :** II

**Objet :** Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2023

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.


**Vote unique :**

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 10 mars 2023.

Nombres de votants :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstention :	0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 juin 2023.

Pour extrait conforme,  
La Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay

  
Nathalie CARRASCO

*Pièce jointe : Procès-verbal de la séance du 10 mars 2023*

Classée au registre des délibérations sous la référence :  
CA – 23/06/2023 - D.2023-08

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :  
04/07/2023

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2023

### Projet de procès-verbal

	Établissement	Nom	Prénom	P/A
Présidente du CA	ENS Paris-Saclay	CARRASCO	Nathalie	<b>Présente</b>
Membre de droit	Université Paris-Saclay	IACONA	Estelle	<b>Présente</b>
Personnalités qualifiées	AEROSPACE VALLEY	BARBAUX	Yann	Excusé
	CEA	CORTIJO	Elsa	Excusée
	ENS de Rennes	DEBUSSCHE	Arnaud	<b>Présent</b>
	Association Alumni ENS	LAURRE	Jérôme	<b>Présent</b>
	IOGS	MARTIN	Jean-Louis	<b>Présent</b>
Représentants d'institutions partenaires	Académie des sciences	CANDEL	Sébastien	<b>Présent</b>
	CNRS Ile-de-France Sud	FORET	Benoit	<b>Présent</b>
	ENS Lyon	RICARD	Yannick	<b>Présent</b>
	INRIA	BERTHOU	Jean-Yves	<b>Présent</b>
	Région Ile-de-France	VIGIER	Jean-François	Excusé

Collège A	ISP	CORNU	Marie	Excusée
	PPSM	LERAY	Isabelle	<b>Présente</b>
	DER de Génie civil et environnement - LMPS	BENNACER	Rachid	Excusé
	DER Nikola Tesla - SATIE	RODET	Thomas	<b>Présent</b>
Collège B	DER Nikola Tesla - SATIE	BARBOT	Jean-Pierre	<b>Présent</b>
	DER de Chimie	DUMAS	Cécile	Excusée
	Département de Langues	DELORME	Benjamin	<b>Présent</b>
	DER de Physique	LE DIFFON	Arnaud	<b>Présent</b>

«Élèves et étudiants	DER de Génie civil et environnement	KERAVEC-BALBOT	Thais	<b>Présente</b>
	DER de Génie mécanique	Suppléant : THIRIET	Martin	<b>Présent</b>
	DER de Sciences humaines et sociales	KIREMITDJIAN	Lucie	<b>Présente</b>
	DER de Génie Mécanique	Suppléant : GRASSET	Luc	<b>Présent</b>
«Élèves et étudiants	DER de Génie civil et environnement	ALBER	Félix	<b>Présent</b>
	DER de Sciences humaines et sociales	Suppléant : DOUILLET	Juliette	<b>Présente</b>
«Élèves et étudiants	DER de Physique	TOUZET	Joseph	<b>Présent</b>
	DER d'Informatique	Suppléant : BUCHER	Alexandra	Excusée
BIATSS	Direction du patrimoine	PILON	Franck	<b>Présent</b>
	DER de Biologie	LE JALLE	Stéphanie	<b>Présente</b>
	Direction de la scolarité, de la vie étudiante et des concours	RALAMBOSON	Andréa	Excusée

20 votants

#### Représentants du Ministère :

Conseiller d'établissement	MOULIN-CIVIL	Françoise	<b>Présente</b>
Représentant DGESIP	TARAVELLA	Didier	<b>Présent</b>

#### Représentants du Rectorat :

Service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SR-ESRI)	JARDIN	Céline	<b>Présente</b>
--	--------	--------	-----------------

**Membres de droit :**

Agent comptable	LISSY	Frédéric	<b>Présent</b>
Directrice générale des services par intérim - DRH	TORRICELLI	Catherine	<b>Présente</b>

**Invités permanents présidence :**

Président du conseil scientifique	AKNIN	Patrice	Excusé
Vice-présidente en charge de la stratégie et des moyens	PEYROCHE	Anne	<b>Présente</b>
Vice-président en charge de la recherche	MAITRE	Philippe	<b>Présent</b>
Vice-président en charge de la formation	HUBERT	Olivier	<b>Présent</b>

**Invités :**

Directrice des affaires financières	COUNIL	Christine	<b>Présente</b>
Directrice de la communication	CROZET	Morgann	<b>Présente</b>
Directrice de la scolarité, de la vie étudiante et des concours	DELANGHE	Nathalie	<b>Présente</b>
Directeur de la Graduate School MRES	NÉRON	David	<b>Présent</b>
Responsable du partenariat et du mécénat	RAOULT	Véronique	<b>Présente</b>
Commissaire aux comptes - Cabinet Deloitte – Commissaire aux comptes	GAUTRY	Alice	<b>Présente</b>
Ancienne vice-présidente en charge des moyens	DURIEU	Cécile	<b>Présente</b>

## **ORDRE DU JOUR**

I.	Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022 – Vote .....	3
II.	Point d’actualité – Information .....	3
III.	Aspects budgétaires, financiers et administratifs .....	3
1.	Compte financier 2022 – Vote .....	4
2.	Rémunération des membres des jurys de concours d’entrée .....	7
3.	Tarif à un workshop – Vote .....	7
4.	Engagement décennal : demandes de dispense – Vote.....	7
IV.	Conventions – Information.....	7
V.	Questions diverses – Information .....	7

*La séance est ouverte à 9 heures 40.*

Nathalie CARRASCO présente la nouvelle équipe de présidence.

## **I. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022 – Vote**

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022 du conseil d'administration de l'ENS Paris-Saclay.*

## **II. Point d'actualité – Information**

Nathalie CARRASCO indique que l'année sera ponctuée par la célébration de la remise du prix Nobel à Alain Aspect, d'ores et déjà concrétisée par une conférence qui s'est tenue le 10 décembre et un séminaire le 6 mars dans le grand amphithéâtre de l'ENS Paris-Saclay.

L'actualité depuis le dernier conseil d'administration du 9 décembre 2022 se caractérise notamment par l'organisation le 11 février de la journée internationale des femmes et des filles en science. A noter que l'ENS a prêté « La Grande Spirale », sculpture de Germaine Richier pour l'exposition rétrospective en son honneur qui se déroule du 1<sup>er</sup> mars au 12 juin 2023 au Centre Pompidou.

Plusieurs partenariats ont été signés, entre autres avec Dassault Systèmes et Safran. Par ailleurs, plusieurs conventions de mécénat ont été concrétisées.

Le projet Biosantexc, piloté par les différentes ENS et plusieurs IISER (Institute of Science for Education and Research), est lauréat de l'appel à projets Campus franco-indien en sciences pour la santé.

En outre, Olivier HUBERT annonce que la gestion des projets d'étude se fera désormais de manière dématérialisée grâce au développement d'un outil développé conjointement par la DSI et la DSVEC. A partir de la rentrée 2023, une année de recherche thématique en sciences pour les transitions écologiques et une Année spécifique de parcours engagement normalien (ASPEN) seront ouvertes. Par ailleurs, le dispositif PhD track entreprises s'élargit. Enfin, la campagne CDSN (Contrats doctoraux spécifiques normaliens) 2023 a débuté.

Philippe MAITRE indique l'attribution lors de la troisième vague d'une chaire de professeur junior (CPJ) en design pour les transitions écologiques.

Yannick RICARD s'enquiert de la répartition géographique des CDSN.

Olivier HUBERT indique que 30 % des CDSN sont distribués à l'Université Paris-Saclay ; 30 % à l'Ile-de-France hors Université Paris-Saclay et 40 % aux autres régions.

Yannick RICARD s'enquiert des prévisions de CPJ pour les années à venir.

Philippe MAITRE indique que l'École n'a reçu aucune notification du ministère à ce sujet.

## **III. Aspects budgétaires, financiers et administratifs**

Nathalie CARRASCO remercie les équipes pour ces documents et en particulier Cécile Durieu, qui présente pour la dernière fois le compte financier de l'établissement.

## 1. Compte financier 2022 – Vote

Cécile DURIEU rappelle que l'École doit définir un modèle soutenable de ses ressources en lien avec les axes stratégiques de l'établissement et dans le contexte de son insertion au sein de l'Université Paris-Saclay.

### a. Présentation de l'exécution budgétaire

L'exercice 2022 s'est caractérisé par le changement de présidence. En outre, il s'agit du premier exercice « normal », après la crise sanitaire et l'installation de l'École dans ses nouveaux locaux.

Les structures de l'École ont évolué depuis le début du contrat quinquennal avec la recomposition de certains laboratoires. Toutes tutelles confondues, l'effectif des personnels se compose de plus de 400 enseignants-chercheurs et chercheurs, dont environ 300 sur le site Paris-Saclay ainsi que 300 doctorants.

La formation se caractérise par l'évolution depuis 2016 du diplôme de l'ENS Paris-Saclay et la participation de l'École à 18 mentions de master de l'Université Paris-Saclay et 6 licences double-diplôme grâce à sa pluridisciplinarité.

### b. Compte financier

Le budget en droits constatés présenté par mission fait ressortir les spécificités des ENS avec le poids de la masse salariale des normaliens (50 % de la masse salariale totale qui représente 72% des dépenses), et les versements octroyés aux établissements accueillant des normaliens ayant obtenu un contrat doctoral spécifique (CDSN).

La part des dépenses de recherche sur convention augmente en raison de la diversification et de l'intensification des ressources propres.

Le compte financier présente un résultat excédentaire d'un million d'euros du fait d'un abondement en fin d'exercice de la subvention pour charges de service public (SCSP).

Quant à la capacité d'autofinancement, elle s'élève à plus de 2 millions d'euros, permettant des investissements, notamment pour des équipements scientifiques pour la recherche, avec cependant un point particulier d'attention quant au poids des amortissements sur l'équilibre budgétaire.

Le fonds de roulement s'élève à 28 millions d'euros dont 17 millions d'euros mobilisables, du fait des provisions requises (compte épargne temps (CET), allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE) et créances douteuses), d'une avance remboursable sur un contrat de recherche Sésame, d'opérations pluriannuelles et du déséquilibre du budget initial 2023 dû à l'inflation. En outre, une enveloppe pour le gros entretien et réparation (GER, environ 2 millions d'euros) a été prise en compte ainsi qu'une autre pour les créances non provisionnées.

Par ailleurs, le bilan fait état, entre 2021 et 2022, d'une augmentation des recettes encaissées de 3 millions d'euros (réparties également entre la subvention d'état et les ressources propres) et des dépenses de 4 millions d'euros, du fait de l'évolution de la masse salariale, de l'inflation et de l'accroissement de l'activité de recherche et des investissements.

La variation de la subvention pour charges de service public de 1,6 million d'euros résulte de l'ajout de financements pérennes (dont mesures LPR (loi de programmation de la recherche) et soutien à la mutuelle des agents) et de financements non pérennes (dialogue stratégique et de gestion ; indemnité inflation) et du non-renouvellement de ressources non pérennes en 2021. De plus, des financements exceptionnels ont été attribués, notamment pour compenser l'augmentation du SMIC des normaliens.

Les recettes propres (environ 10 % des recettes encaissées totales) profitent de l'augmentation des contrats de recherche.

S'agissant des dépenses, la masse salariale évolue d'environ trois millions d'euros, en raison de l'inflation, de l'évolution naturelle des indices due à l'ancienneté et de l'augmentation de l'activité de recherche ; et en dépit de départs non prévus en cours d'année et de l'augmentation du nombre de normaliens en congé sans traitement.

En outre, les ETPT (équivalent temps plein travaillé) ont augmenté de sept entre 2021 et 2022, dont quatre pour des normaliens. De plus, le personnel BIATSS compte de plus en plus d'agents contractuels (CDI et CDD) et davantage d'agents rémunérés par des conventions.

Par ailleurs, les dépenses de chauffage ont été contenues au contraire de la consommation de refroidissement du fait de l'effet de première année pleine de fonctionnement des équipements. Quant à la consommation électrique, si elle augmente du fait de l'activité, la prise en main du bâtiment a permis de la contenir.

Enfin, le budget annexe de l'opération immobilière exécuté en droits constatés est proche du budget prévisionnel. Sur un total de 268 millions d'euros, les décaissements s'élèvent à 223 millions d'euros. La TVA sera payée à l'issue de l'opération de livraison à soi-même (LASM), prévue en 2024. Les DGD (décomptes généraux et définitifs) de deux lots (façades et fluides) sur les quinze restent à signer.

Frédéric LISSY procède à la présentation comptable du bilan.

L'actif net comprend 211 millions d'euros d'immobilisations (dont le terrain et la construction) et 23 millions d'euros de créances (créances sur entités publiques, créances clients et excédent sur TVA déductible)

Le passif comprend les subventions d'investissement, les avances reçues, les réserves et autres dettes.

La trésorerie diminue de 8 millions d'euros entre 2021 et 2022.

Les créances pour rupture d'engagement décennal s'élèvent à 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2022. La première phase de négociation et d'échanges avec l'ex-normalien pour l'établissement d'un échéancier de paiement conduisait les années précédentes à une dépréciation de la créance dans un premier temps, avec toutefois un risque d'irrécouvrabilité qui s'avère limité. Désormais, il a été décidé de limiter la dépréciation aux seuls dossiers contentieux.

Enfin, la commissaire aux comptes certifie les comptes sans réserve et sans observation.

### c. Rapport annuel de performance

Nathalie CARRASCO relève parmi les actions mises en œuvre en 2022 :

- l'optimisation des ressources de l'établissement qui nécessite l'engagement de l'ensemble de l'École, notamment en réalisant des efforts de sobriété énergétique ;
- l'affirmation de la vocation pré-doctorale de l'École, entre autres en densifiant la recherche au plus près des normaliens avec un fort ancrage dans l'Université Paris-Saclay ;
- l'intensification de la recherche, au travers des partenariats ;



- l'amélioration des services rendus aux usagers, en construisant notamment une expérience étudiante positive au sein de l'École.

Joseph TOUZET s'enquiert de la possibilité d'exonérer les doctorants de frais d'inscription et de revaloriser les heures de vacation. Il indique qu'à Bordeaux, il semblerait qu'une prime soit donnée aux doctorants pour qu'ils puissent rembourser les frais d'inscription. A l'Université Paris I, les doctorants ont automatiquement droit à des jetons d'exonération. Il s'enquiert de savoir ce qu'il en est à l'ENS Paris-Saclay et à l'Université Paris-Saclay. Sur le sujet des vacances, il est fait mention d'une différence de rémunération entre la Scène de Recherche et le reste de l'École par exemple.

Nathalie CARRASCO précise que le paiement de l'inscription à l'Université Paris-Saclay résulte pour les doctorants et les HDR de leur double statut de professionnel et d'étudiant.

Estelle IACONA explique que la loi ne permet pas l'exonération. Elle souhaite disposer des détails de cette mesure mise en place à Bordeaux.

Françoise MOULIN-CIVIL partage ce souhait.

Estelle IACONA souligne qu'une telle mesure poserait une question d'équité par rapport aux autres doctorants.

Quant à la question des heures de vacation, Nathalie CARRASCO propose d'engager des discussions pour accompagner les doctorants qui se trouvent dans des situations de précarité.

Olivier HUBERT rappelle que de tels sujets sont abordés par Sylvie Pommier, vice-présidente adjointe de l'Université Paris-Saclay chargée du doctorat et présidente du réseau national des collèges doctoraux, avec les instances représentant les doctorants.

Joseph TOUZET estime qu'il est malaisé de comparer la situation des normaliens et des autres étudiants qui ne disposent pas des mêmes avantages. C'est pourquoi il souhaite que la différence des situations soit prise en compte.

Jean-Louis MARTIN demande si la consommation énergétique présentée constitue un régime stationnaire.

Cécile DURIEU précise que le régime de référence énergétique est un mix entre 2021 et 2022, et qu'il convient d'optimiser la consommation pour le refroidissement. La consommation reste néanmoins tributaire de l'éventuelle arrivée de nouveaux équipements scientifiques.

Sébastien CANDEL demande comment le déficit de trésorerie peut être soutenu.

Frédéric LISSY explique que la consommation de trésorerie relativement fluctuante d'un exercice à l'autre n'est pas inquiétante.

Cécile DURIEU précise qu'après la fin du projet immobilier la trésorerie devra être suivie avec vigilance.

Jean-Louis MARTIN s'étonne du faible montant alloué au gros entretien et réparation (GER).

Cécile DURIEU indique que ce montant, évalué par un prestataire, reste dans la moyenne des établissements similaires. En outre, une évaluation des coûts d'exploitation et de maintenance des établissements du Plateau de Moulon devrait être prochainement menée.

*Le plafond d'emplois de 1 434 ETPT, dont 1 307 sous plafond d'emplois État et 128 hors plafond État, est adopté à l'unanimité.*

*Le budget agrégé 2022, tel que présenté en séance, est adopté à l'unanimité.*

*Le résultat patrimonial est approuvé à l'unanimité.*

*Le bilan de la contribution à la vie étudiante et au campus, telle que présenté dans le dossier de présentation, est adopté à l'unanimité.*

*La séance est suspendue de 11 heures 35 à 11 heures 45.*

## **2. Rémunération des membres des jurys de concours d'entrée**

La grille actuelle de rémunération des membres des jurys de concours d'entrée date de 2012. Il est proposé de prendre en compte les évolutions des concours intervenues ces dernières années et de procéder à la revalorisation et à l'homogénéisation de la rémunération des membres des jurys de certaines épreuves.

*La grille de rémunération des membres des jurys de concours d'entrée est adoptée à l'unanimité.*

## **3. Tarif à un workshop – Vote**

Christine COUNIL indique que quatre tarifs ont été définis pour le workshop MORTech (6th International Workshop on Model Reduction Techniques) qui se tiendra à l'École en novembre 2023.

Yannick RICARD s'étonne d'un tel vote.

Cécile DURIEU précise que les tarifs qui ne sont pas votés en même temps que budget initial requièrent un vote en cours d'année pour les recettes d'événements gérés financièrement par l'École.

*Les tarifs définis pour le workshop MORTech sont adoptés à l'unanimité.*

## **4. Engagement décennal : demandes de dispense – Vote**

Nathalie DELANGHE indique que les quatre dossiers de demande de dispense de remboursement de l'engagement décennal soumis à l'avis du conseil d'administration ce jour ont recueilli un avis défavorable de la commission en charge du suivi de l'engagement décennal.

*L'avis de la commission est approuvé à l'unanimité.*

## **IV. Conventions – Information**

Catherine TORRICELLI précise qu'il s'agit des conventions signées entre le 25 novembre 2022 et le 24 février 2023.

Sébastien CANDEL souhaite disposer de plus d'informations sur les contrats ANR.

Nathalie CARRASCO prend note de cette demande.

## **V. Questions diverses – Information**

*Le prochain conseil d'administration se tiendra le vendredi 23 juin 2023.*

*En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12 heures.*

La présidente du conseil d'administration

Nathalie CARRASCO

**Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> –  
infofrance@ubiquis.com**